

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association Suisse des Modistes a décidé d'abroger au 30 novembre 2012 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *modiste diplômé/modiste diplômée* du 16 mars 1990.

2 octobre 2012

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie